



DEPARTEMENT DU  
PAS-DE-CALAIS  
ARRONDISSEMENT DE LENS  
CANTON DE CARVIN

VILLE DE LIBERCOURT

EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES  
DU MAIRE

**ARRETE N° 91.2025**  
**Fête Nationale (parking en schiste)**

Le Maire de la Ville de LIBERCOURT,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la réglementation de la circulation routière,
- Vu l'arrêté du 26 Juillet 1974 relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
- Vu l'arrêté et l'instruction interministériels du 7 Juin 1977 relatifs à la signalisation routière,
- Considérant qu'il y a lieu, en raison de la fête nationale, de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours,

**ARRETE :**

- Article 1** Le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit du 13 Juillet 2025 de 15h00 au 15 Juillet 2025 à 3h du matin, sur le parking en schiste au droit de la rue Saint Ghislain.
- Article 2** La circulation des véhicules de toute nature sera interdite aux lieux et dates repris à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus.
- Article 3** Les véhicules en infraction ou dont la présence constitue un danger pour la sécurité publique pourront être enlevés par les services de police, aux frais de leur propriétaire.
- Article 4** Toute infraction sera poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.
- Article 5** Le présent arrêté fera l'objet d'une publication sur le site internet de la commune.
- Article 6** Le Service de Police Municipale,  
Monsieur le Commissaire de Police,  
Les Services Techniques de la Ville,  
Monsieur le Directeur Général des Services,  
sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

LIBERCOURT, le ...:6. JUIN 2025.....

Le Maire,  
Daniel MACIEJASZ



Monsieur le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

h